

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 19 mars 2021**

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Délibération n°DELIB_02_ADM_21_03_19_RAP_ACTIVITE_2020

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 9 mars 2021.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Les Statuts de l'Etablissement,

Le Président,

EXPOSE

Le rapport d'activité de l'École pour l'année de 2020 a été établi avec la contribution de l'ensemble des services.

Ce bilan synthétique des actions menées par l'École, dans le cadre des orientations qu'elle a choisies, est un instrument d'information privilégié pour les personnes extérieures intéressées par notre établissement ainsi que pour l'ensemble des élus et des agents de notre structure.

Ce document est une synthèse des nombreux projets qui ont été réalisés tout au long de l'année 2020 ou qui sont encore en cours de réalisation. Les éléments détaillés de l'activité des services sont à disposition des membres du Conseil d'Administration.

Durant cette année les services ont été très fortement impactés, d'une part, par la crise sanitaire qui a fait peser une importante contrainte sur l'organisation des enseignements, du travail et sur l'état psychologique des étudiants et du personnel et, d'autre part, par l'intégration du conservatoire Pierre Barbizet au sein de l'INSEAMM qui a entraîné la transformation de l'ESADMM en INSEAMM et un surcroît très important d'activité des services administratifs qui ont porté l'intégralité des actes nécessaires à cette refonte de l'organisation et à l'accueil des nouveaux agents.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le contenu du rapport d'activité ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

La présente délibération mise aux voix est :

- **Adoptée**
- ~~**Rejetée**~~

Fait à Marseille, le 19 mars 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'Etat le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20210319-02CA190321RA-DE
Reçu le 19/03/2021

